☑ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☐ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : STM-5698-02-17-46 (Première option de renouvellement)
Titre de l'appel d'offres : Service de transport par taxi - Collectif et Navette Or

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Douze (12) services desservent l'île de Montréal pour le transport collectif : Baie-d'Urfé, L'Île-Bizard, Rue Norman (Lachine), Gare Lachine, Parc industriel Lachine/Gare Dorval, Quartier Sainte-Marie (Sainte-Anne-de-Bellevue), Technoparc Montréal (Saint-Laurent), Côte-Vertu Ouest, Shennville, Gare Anjou-secteur résidentiel Rivière-des-Prairies, Gare Anjou-Parc industriel et Gare Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Prairies.

Trois (3) services navette Or pour personnes âgées: île-des-Soeur, Dorval et Pointe-Claire.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par l'équipe du transport adapté et la division mobilité et développement des réseaux.

Justification de la levée d'option :

En considérant que l'augmentation maximale se limite à 2,07 % selon l'IPC, il est plus avantageux pour la STM d'exercer l'option de renouvellement plutôt que de procéder à un nouvel appel d'offres.

Également, la levée de l'option va permettre à la division planification et développement des réseaux ainsi qu'au Transport Adapté de poursuivre la cueillette des données d'achalandage pour le taxi collectif. Les données capturées depuis l'adjudication du contrat vont permettre pour certains secteurs une bonification et une meilleure prestation de services que nous arrimerons dans un prochain appel d'offres.

La direction du Transport Adapté a pris la décision de poursuivre une année d'option dans un contexte de changement législatif sur le marché de taxi au Québec. En effet, la nouvelle loi provinciale (loi 17) aura fort probablement un effet sur les requis du prochain appel d'offres et même plus globalement sur le contexte de l'industrie du taxi et le transport de personnes à Montréal. La direction TA désire être au fait de cette nouvelle réalité avant de s'engager dans un nouvel appel d'offres.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Justification de la levée d'option (suite) :

De plus, le développement technologique incorporant les données GPS des intermédiaires de taxi est actuellement en projet avec la division de technologie de l'information de la STM et les futurs requis restent à établir.

Également, la planification des réseaux élabore actuellement une stratégie qui pourra avoir un effet significatif sur un prochain appel d'offres. Ainsi, bien qu'un nouvel appel d'offres aurait pu fournir certaines optimisations de nos processus de facturation, nous croyons que globalement l'année d'option est préférable.

Historique d'adjudication

Contrat : STM-5698-02-17-46
Résolution DG : DG-2020-02
Montant autorisé TTI (sans contingence) pour l'ensemble du contrat : 53 400 $
Période couverte par l'autorisation : du 1er janvier 2020 au 10 juillet 2020
Nature de l'autorisation : Augmentation d'enveloppe budgétaire pour les bloc 1
Adjudicataire : L'Association de Taxi Diamond de Montréal

Contrat : STM-5698-02-17-46
Résolution CA : CA-2020-006
Montant autorisé TTI (sans contingence) pour l'ensemble du contrat : 181 618,32 $
Période couverte par l'autorisation : du 6 février 2020 au 10 juillet 2020
Nature de l'autorisation : Augmentation d'enveloppe budgétaire pour les blocs 1, 4, 6, 7, 8 et 12.
Adjudicataires : L'Association de Taxi Diamond de Montréal et Coop des propriétaires de taxi de l'Ouest Métropolitain.